REGIS Marcel André 1892-1986

Sources : ANOM (état-civil, registres matricules), Leonore (Légion d'honneur), Gallica (BnF), Maitron.fr, Persée.fr …

Le 14 avril 1892, à Orléansville, naissance de Marcel André REGIS, fils de Paul Jean Joseph, né le 30 mai 1861 à Nyons, rédacteur des Postes, et de Jeanne PERES, née en avril 1874 à Bagnères de Bigorre.

Dans les Nouvelles du 11 juillet 1903, petit lycée de Mustapha enseignement secondaire premier cycle 6ème A Histoire naturelle 1er prix REGIS Marcel Anglais prix REGIS Marcel

Dans le Sillon du 10 janvier 1910, il écrit un article sur les inscrits maritimes

Contrôleur principal hors-cadre des contributions directes et du cadastre

Dans l'Echo d'Alger du 5 août 1917, publication de mariage avec Rose-Aimée LANGLADE, née en 1889 au Grau du Roi

Le 7 mars 1920, il est initié dans la loge du Grand Orient de France « Le Soleil Levant », 30ème degré

Le 7 octobre 1920, à Montpellier, naissance de son fils Yvan

En 1922, naissance de sa fille Huguette

De 1922 à 1931, il réside à Marseille, puis revient à Alger

Le 13 mai 1930, il est reçu par les Douaniers : « *Le Syndicat national des agents du Service actif des Douanes offrait à 18h30 un apéritif d'honneur à M. Marcel Régis, député de la 2ème circonscription d'Alger, et aux délégués du Syndicat venus assister au 4ème Congrès régional des Douanes en Algérie.* »

Vendredi 13 mars 1931, à Alger, dans la salle de l'Université Populaire, rue Négrier, il donne une conférence pour le Cercle rationaliste d'Alger « devant un auditoire attentif et intéressé des « *Monita Secreta Societatis Jenis » (Instructions secrètes des Jésuites) … les textes de l'édition du XVIIème siècle …* » (source les Spectacles d'Alger)

« *Dimanche dernier, à l'Opéra d'Alger, un autre socialiste, tout aussi satanique -un certain Marcel Régis- nous a donné le coup de grâce. Il a fait le procès des munitionnaires …* » Alger socialiste du 4 mars 1932

« *Dimanche 22 mai 1932, au théâtre municipal de Blida, conférence donnée par M. Marcel Régis, vice-président de la Fédération de la Ligue des Droits de l'Homme du département d'Alger, et délégué de la Ligue de l'Enseignement de France, sur « le Désarmement et la Paix »* » (le Tell du 21 mai 1932)

A HUSSEIN-DEY

M. Marcel Régis expose son programme devant 1.200 électeurs

Aucun contradicteur

L'Echo d'Alger du 12 avril 1936

Le 3 mai 1936, il est député SFIO d'Algérie au second tour grâce à l'accord de désistement de Front populaire, avec 11 132 voix contre 9 704 à Richuier, candidat de droite.

À la Chambre des députés, il est membre de la Commission des finances et de la Commission du suffrage universel. Au titre de la première de ses commissions, il est rapporteur du budget pour la marine marchande qui concerne les intérêts des compagnies de navigation.

Dans Radio marocaine du 22 mai 1936, dans un article intitulé « L'Algérie a des députés sans-filistes » : « *Aussi, il est intéressant de faire connaître à nos lecteurs qu'à Alger un nouveau député fraîchement élu à la chambre, M. Marcel Régis, avait fait, au cours de sa campagne électorale, la déclaration suivante : « Favoriser le développement de la radiodiffusion sous toutes ses formes et dans toutes ses applications pour le peuple. Consacrer aux programmes d'intérêt général la plus grande partie des ressources produites par les taxes radiophoniques. Protéger l'écoute contre les perturbations industrielles …* »

Le 30 juin 1936, à la tribune de la Chambre, il dénonce les Croix-de-Feu qui, en Afrique du Nord, excitent les populations européennes et musulmanes contre la population israélite.

Le président du conseil Léon Blum ne communique aux élus d'Algérie la teneur de ce qu'on nomme le projet Blum-Viollette qui prévoit un élargissement modeste des droits politiques aux Algériens dans le statut musulman, que le 30 décembre 1936.
C'est devant la Commission du suffrage universel, que Marcel Régis s'emploie d'abord à répondre aux arguments de la campagne colonialiste qui s'élève en Algérie contre le projet ; il répond notamment aux fantasmes sur la polygamie pour donner son approbation au vote dans le statut musulman tout en restant partisan de limiter cet électorat.

Alors que son collègue député SFIO d'Oran, l'instituteur Marius Dubois fait une forte campagne dans les villes d'Oranie pour défendre le projet, celle de Marcel Régis dans l'Algérois semble plus mesurée. Elle ne l'est certes pas dans ses déclarations d'intention : « Lorsque Dubois et moi prendrons la parole à la Chambre, nous le ferons au nom de tous les électeurs républicains sans doute, mais aussi au nom de l'unanimité des 7 millions d'indigènes » (Le Populaire, 17 janvier 1937).

Il approuve la démarche de la Commission Lagrosillière, député SFIO des Antilles, en Algérie en juillet 1937, mais se consacre par la suite principalement aux questions maritimes, fiscales et commerciales.

Dans le Temps du 3 février 1938 : « *Marcel Régis rappelle, avec une juste fierté quel admirable instrument de propagande et de prospérité nationale a été, sur les lignes d'Amérique, le paquebot Normandie, la place de plus en plus brillante conquise par la Compagnie Générale Transatlantique dans le trafic international de l'Atlantique-Nord.* »

Dans le petit Journal du 25 juillet 1938 : « *Gaston Santenac prend à partie, dans un de ses éditoriaux du Petit Journal, Marcel Régis, député socialiste d'Alger, le seul élu algérien à soutenir Maurice Viollette. « L'été dernier, dans le journal L'œuvre, Régis expliquait les raisons qui le faisaient défendre le projet Violette. Faisons voter les indigènes, disait en substance Marcel Régis, car ils seront reconnaissants et ils voteront socialiste …* »

Dans l'Oranie populaire du 7 janvier 1939 : « *Marcel Régis (dit aussi le clown, dit aussi Marcel-la-colique) …* » !

En 1939, Marcel Régis s'oppose aux décrets-lois dits décrets Paul Raynaud, qui achèvent, au nom de la défense nationale, de suspendre la législation de Front populaire.

Mariage avec Marcelle DUBAC, née en 1920 à Paris

Le 10 juillet 1940, il vote les pleins pouvoirs au maréchal Pétain, et reste député sous Vichy jusqu'à la fin de son mandat en 1942.

Le 7 octobre 1940, à Montpellier, naissance de son fils Michel

Il collabora à L'Effort, journal socialiste publié en zone non-occupée et y défendit une politique de collaboration idéologique avec l'Allemagne.

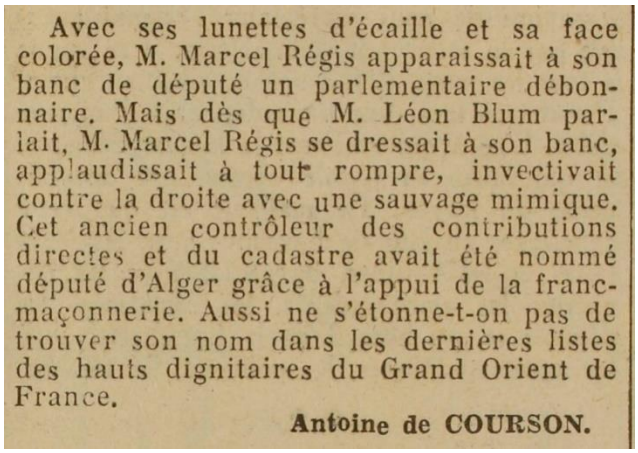
Avec ses lunettes d'écaille et sa face colorée, M. Marcel Régis apparaissait à son banc de député un parlementaire débonnaire. Mais dès que M. Léon Blum parlait, M. Marcel Régis se dressait à son banc, applaudissait à tout rompre, invectivait contre la droite avec une sauvage mimique. Cet ancien contrôleur des contributions directes et du cadastre avait été nommé député d'Alger grâce à l'appui de la franc-maçonnerie. Aussi ne s'étonne-t-on pas de trouver son nom dans les dernières listes des hauts dignitaires du Grand Orient de France.

Antoine de COURSON.

Candide du 29 octobre 1941

Dans les Travaux du 21 mai 1942 : « *M. Marcel Régis vient de publier dans l'Effort une étude sur le tabac en Afrique du Nord.* »

En 1944, il est exclu de la SFIO pour ses propos antisémites à l'encontre de Léon Blum

En 1952, naissance de sa fille Sylvie

Son registre matricule indique « Enquête classée le 26 octobre 1957 : l’intéressé ne répond plus » !

En 1967, décès de sa mère

Le 30 juillet 1986, à Montpellier, décès